

HISTORIQUE

Après plus de vingt ans d'expérience dans le domaine de la distribution automobile, Philippe Van De Maele crée son entreprise en septembre 1971 à Rambouillet, 45 rue R. Patenôtre. Cette année là, il signe son premier contrat de concessionnaire Citroën avec le statut de société anonyme au capital de 500000 F.

1973, l'entreprise construit des locaux neufs et s'installe 58 rue Lenôtre, toujours à Rambouillet : Elle met tout en œuvre pour créer et fidéliser une clientèle inexistante au moment de sa nomination, en se constituant notamment une équipe de collaborateurs efficaces et compétents.

1989, année de commercialisation de la Citroën XM qui représente un véhicule de prestige, l'entreprise augmente sa surface d'atelier en développant le service carrosserie et en installant un matériel performant adapté aux nouvelles techniques de réparation (cabine de peinture, appareil de contrôle carrosserie Carotronic, local de préparation peinture équipée de balance électronique pour la préparation des teintes, mise en œuvre d'une nouvelle technologie de produits peinture permettant des temps d'application et de séchage plus rapide. La concession obtient alors l'agrément des principales mutuelles et compagnies d'assurance.

1992 création d'une chaîne de contrôle technique auxiliaire affiliée à VERITAS. Cette activité n'entre pas dans le périmètre de certification. Ceci nous permet d'effectuer également les pré-contrôles techniques pour notre clientèle locale afin de rendre leur véhicule conforme aux normes en vigueur.

1996, signature d'un contrat « RELAIS VERT AUTO », concernant le traitement des déchets générés par l'automobile.

1999 : la concession se voit attribuer le prix « Entreprise et environnement dans les Yvelines » dans la catégorie : Réduction de la quantité de déchets ou de rejets ou amélioration de leur traitement. Prix décerné par le Président d'Yvelines environnement, le Président du conseil général, le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val d'Oise, Yvelines et le Président du comité 21.

1998 : certification ISO 9002 délivrée par l'AFAQ.

2000 : grands travaux de réaménagement : Réfection du parking extérieur, rénovation de la façade et de l'image de marque, modernisation de la Carrosserie-Peinture, agrandissement du Hall d'exposition.

2001 : Certification de renouvellement Iso 9001.2000.

2002 : Acceptation du concessionnaire de l'engagement proposé par le constructeur sur les 3 nouveaux contrats répondant aux normes européennes : Concessionnaire Citroën vente VN, Distributeur officiel PR et Réparateur Agréés. Ces contrats rentreront en vigueur en octobre 2003 pour une durée de 5 ans.

2003 : les agents ont signé avec le constructeur un contrat de « Réparateur agréé ». Quant au concessionnaire ; il a signé 2 contrats avec les Réparateurs agréés :

- un contrat « Fourniture Pièces de Rechange »
- un contrat « Agent commercial » pour les véhicules neufs

2005 : Ouverture le 16 décembre 2005 d'un Point de Vente à Roinville (91) en tant que « Réparateur Agréé Citroën ».

2006 : Mise en place du Service Relation Clientèle au sein de la concession.

2007 : Intégration de l'annexe de Roinville (91) en tant que Réparateur Agréé Citroën dans le périmètre de certification.

2009-2014 : Création de la ligne DS avec DS 3 - DS 4 - DS 5, famille haut de gamme de la marque Citroën.

2014 : La marque DS devient indépendante .

2017 : DS 7 CROSSBACK est le premier véhicule conçu entièrement par la marque nouvellement créée. Il est le chef de file de la nouvelle gamme 100 % DS Automobiles.

2019 : L'entreprise construit des locaux neufs au 3 rue Marcel Dassault à Gazeran où elle regroupe ses collaborateurs des sites de Rambouillet et Roinville. Ces nouveaux locaux accueillent également la marque DS Automobiles, avec la création d'un DS STORE.